

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, salle de la télécabine, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2023

PRÉSENTS : William CHALENÇON, Vincent FREMONT, André JORDAN, Rébecca VERMANT, Sylviane COTTET DUMOULIN, Laurent MUDRY, Catherine VULLIEZ, François MITHIEUX, Dominique HALLOT, Françoise JOCHUM et Sophie COTTET.

ABSENTS EXCUSES : Estelle COUDERT, Catherine CULLAZ, Yves DELALE et Kévin DELALE (procuration au Maire).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : André JORDAN

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2023 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Régularisation relative à la vente d'un terrain aux Follys à M. Magnin
- Convention de servitude pour les réseaux d'eaux au Clos de l'Abbaye
- Point sur le personnel de l'école à la rentrée de septembre 2023
- Nomination d'un référent déontologie
- Travaux de réaménagement de la Mairie – attribution du lot n°12 mobilier construit
- Travaux de la Mairie – phase 2 – dépôt du dossier d'urbanisme
- Mise à jour de conventions d'alpage à Damoz des Moulins et Longemale
- Résultat de l'appel d'offre pour le financement en crédit-bail de la dameuse
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

REGULARISATION RELATIVE A LA VENTE D'UN TERRAIN AUX FOLLYS

Le Maire relit le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2022 relatif à la vente d'un terrain de 27 m² aux Follys à M. Magnin pour un prix de 27€. Il indique que la délibération prise alors mentionnait la vente en omettant le montant. Pour finaliser l'acte, le notaire demande au Conseil de redélibérer.

Les élus ne tiennent pas à revenir sur leur décision et valident à l'unanimité la vente des 27 m² à M. MAGNIN au tarif de 27€, les frais de notaire restant à sa charge.

CONVENTION DE SERVITUDES POUR LES RESEAUX D'EAUX AU CLOS DE L'ABBAYE

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un permis d'aménager pour M. CHARNAVEL, PA07423815B0001 du 17/12/2015, pour trois lots à bâtir au Clos de l'Abbaye.

Il passe la parole à Vincent FREMONT, Adjoint à l'eau et l'assainissement, qui présente un plan de situation pour comprendre que les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et pluviales traversent des terrains privés. Cette convention de servitude de passage permet à la Commune de conserver un accès aux réseaux enterrés pour une éventuelle intervention.

Le Maire précise que ce dossier a été traité par l'ancienne municipalité selon le déroulement suivant : le déplacement des réseaux a été réalisé par le propriétaire à ses frais et en contrepartie, la Commune ne lui a pas réclamé les droits de branchement à l'eau et à l'assainissement.

Les élus votent, à l'unanimité, la convention de servitudes de passage pour les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales et ce à titre gratuit sur les parcelles cadastrées AB299, AB613, AB614 et AB615.

POINT SUR LE PERSONNEL DE L'ECOLE – ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Le Maire passe la parole à Sylviane COTTET DUMOULIN, responsable de la Commission scolaire, jeunesse et sports.

Sylviane COTTET DUMOULIN fait le point, comme chaque année sur le personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'école. Elle propose de renouveler pour l'année scolaire 2023/2024 le contrat de Virginie GREVAT, à l'école en maternelle, selon les mêmes conditions : 30h40 par semaine d'école plus 12h de ménage de l'école pendant chaque vacances scolaires sur un temps annualisé.

Les élus valident, à l'unanimité, le renouvellement de Virginie GREVAT aux conditions exposées.

Sylviane COTTET DUMOULIN propose le renouvellement de Murielle MICHAUD sur un poste d'accroissement temporaire d'activité selon les conditions suivantes : 28h par semaine d'école, 8h pour le ménage pendant les petites vacances et 20h pendant les grandes vacances sur un temps annualisé.

Murielle MICHAUD travaille à la restauration scolaire et réalise le ménage à l'école, aux services techniques et à la STEP et ponctuellement à la salle paroissiale. Les élus valident, à l'unanimité, le contrat d'un an de Murielle MICHAUD aux conditions exposées.

Rébecca VERMANT demande s'il y aura des besoins supplémentaires en personnel. Sylviane COTTET DUMOULIN répond qu'avec ces renouvellements, les taux d'encadrement seront respectés, l'équipe périscolaire est donc au complet.

Puis elle revient sur le poste de Teuta HYSENI, qui est en fin de contrat. Le poste de la « cantinière » a vocation à être pérennisé. Elle propose aux élus de créer un poste d'adjoint technique de 26h par semaine d'école sur un temps annualisé pour la préparation de la salle de restauration scolaire et la préparation des repas, ainsi que le nettoyage des locaux et du matériel utilisé.

Sylviane COTTET DUMOULIN propose aux élus d'embaucher Teuta HYSENI en CDD de 3 ans. Les élus valident, à l'unanimité, le contrat de 3 ans pour Teuta HYSENI aux conditions exposées.

Elle en profite pour informer les élus qu'un marché pour la restauration scolaire de 1 an renouvelable 2 fois va être mis en ligne pour la rentrée scolaire prochaine.

NOMINATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIE

Le Maire informe les élus que la loi 3DS du 21 février 2022 et le décret du 6 décembre 2022 prévoit la nomination d'un référent déontologie pour les collectivités avant le 1^{er} juin 2023.

Il précise que c'est une possibilité pour les élus de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

L'Association des Maires et le Centre de Gestion de la Haute-Savoie proposent 2 personnes qui ont accepté de remplir cette fonction pour les collectivités de la Haute-Savoie : M. Olivier VIOUT et M. David BAILLEUL. Les deux candidats sont présentés aux élus et le Maire propose de ne pas retenir M. David BAILLEUL, choisi par la CCHC. L'idée est de disposer si besoin d'un avis différent.

Après discussion, les élus choisissent M. Olivier VIOU à 11 voix pour et 1 voix contre (Sophie COTTET). Elle aurait choisi M. David BAILLEUL, référent déontologie choisi par la Communauté de Communes.

M. Olivier VIOU, qui a été successivement substitut du procureur à Annecy en 1973, procureur de la République à Albertville, substitut général puis avocat général à la cour d'appel de Lyon à partir de 1985. Il devient ensuite procureur général près la cour d'appel de Grenoble en 2001, puis procureur général près la cour d'appel de Lyon de 2004 à 2011. Il est membre élu du Conseil supérieur de la magistrature de 2011 à 2015. Aujourd'hui il est à la retraite.

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE – ATTRIBUTION DU LOT 12 – MOBILIER CONSTRUIT

Le Maire confirme aux élus que les modifications demandées lors de la dernière séance ont été prises en compte par l'architecte. Le Maire présente 2 devis, le moins disant étant de 14 583€ HT. Il trouve le prix élevé et propose aux élus de demander des devis aux entreprises locales.

Après discussion, les élus souhaitent disposer d'autres devis.

TRAVAUX DE LA MAIRIE – PHASE 2 – DEPOT DU DOSSIER D'URBANISME

Le Maire rappelle le projet de réaménagement au centre de village :

- la création d'une salle du Conseil et des Mariages au rez-de-chaussée de la Mairie, plus grande et accessible aux personnes à mobilités réduites.
- le déménagement de l'agence postale communale et de la bibliothèque dans le bâtiment de l'ancienne trésorerie.
- l'aménagement d'un bel espace fonctionnel entre les 2 bâtiments.

Le Maire propose aux élus de déposer un dossier d'urbanisme dès maintenant en raison des délais d'instruction qui peuvent aller jusqu'à 6 mois dans le cas d'Etablissement Recevant du Public. Une autorisation et un permis de construire devront être déposés conjointement.

Les élus valident à l'unanimité le dépôt du dossier d'urbanisme pour les travaux mentionnés ci-dessus.

MISE A JOUR DES CONVENTIONS D'ALPAGE : DAMOZ DES MOULINS

Le Maire passe la parole à André JORDAN, Adjoint, responsable de la Commission agriculture, alpages et forêts. André JORDAN rappelle que la Commission s'est réunie le 15 mai dernier pour faire le point sur tous les alpages de la Commune ainsi que sur leurs conventions. La Commission a également étudié une nouvelle demande d'exploitation de l'alpage de Damoz des Moulins par M. Romain PICCAMIGLIO.

Romain PICCAMIGLIO demande à la Commune l'autorisation d'exploiter toute la partie communale de l'alpage de Damoz des Moulins, il souhaite y mettre des vaches et continuer le broyage de l'alpage comme le faisait l'ancien exploitant M. Didier COTTET DUMOULIN qui a confirmé qu'il arrêterait son exploitation. André JORDAN confirme que les membres de la Commission ont accepté la demande. Il ajoute que le lendemain de la Commission, les élus ont reçu par mail une demande de partage de cette exploitation par M. Florentin SENOT.

Le Maire souhaite donner la priorité aux agriculteurs et André JORDAN confirme que dans la demande de M. SENOT, aucun numéro d'agriculteur n'est précisé. Il ajoute que la demande est arrivée après la réunion de la Commission.

Sophie COTTET demande si Romain PICCAMIGLIO a demandé de partager l'alpage. André JORDAN confirme que dans sa lettre, il a demandé à exploiter l'ensemble des terrains communaux.

Sophie COTTET demande combien les alpagistes paient à la Commune pour leur exploitation. Le Maire répond qu'il s'agit de la valeur de l'herbe, fixée annuellement par la Préfecture, multipliée par la surface pâturable de l'alpage qui varie en fonction de l'accessibilité, des ressources en eau et des commodités générales. Cette surface est calculée par la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie.

Après discussion, les élus ont confirmé que Romain PICCAMIGLIO était déjà présent sur l'alpage via un arrangement avec Didier Cottet Dumoulin, exploitant. André JORDAN fait un tour de table pour procéder au vote. Les élus à 11 voix pour et 1 abstention (Sophie COTTET) valident la proposition de la Commission et confient par convention l'exploitation de l'alpage de Damoz des Moulins à M. Romain PICCAMIGLIO.

Le Maire profite de ce point pour confirmer aux élus que les travaux de déboisement sur la partie haute de l'alpage de Damoz des Prés vont démarrer la semaine prochaine. Ce dossier, de 2020, subventionné par la FEADER et la Région, a pris du retard. La 2^{ème} partie de cet alpage va faire l'objet d'une demande de défrichement, la SEA 74 est en charge du montage du dossier auprès de la Préfecture et de l'ONF. Le Maire propose aux élus une visite sur place quand les travaux auront bien débuté.

MISE A JOUR DES CONVENTIONS D'ALPAGE A LONGEMALE

Le Maire qui est aussi alpagiste à Longemale quitte la séance pour ne prendre part ni au débat ni au vote.

André JORDAN rappelle aux élus que l'alpage de Longemale, en direction de Lens, est exploité par Sylvain METRAL (moutons) et William CHALENÇON (vaches) et présente un plan de situation. Ce partage de l'espace a évolué, une partie n'est plus exploitée par Sylvain METRAL mais par William CHALENÇON. André JORDAN propose de mettre à jour les conventions relatives à l'alpage de Longemale.

André JORDAN conclut que ce point a été validé par les membres de la Commission agriculture, alpages et forêts le 15 mai dernier. Il confirme que toutes les autres conventions sont à jour et correspondent à la réalité des exploitations. Sur la Commune, on peut dénombrer 400 vaches et 1500 moutons.

Après discussion, les élus valident à 9 voix pour et 1 abstention (Sophie COTTET) la proposition de la Commission de revoir le partage de l'exploitation de l'alpage de Longemale entre Sylvain METRAL et William CHALENÇON.

Au retour de M. le Maire, Vincent FREMONT demande à ce qu'un courrier soit adressé à M. Florentin SENOT pour que ces demandes soient adressées à la Mairie par courrier ou par mail mais pas à l'adresse mail personnelle des élus. Rébecca VERMANT ajoute que si tous les administrés faisaient comme cela, les élus ne s'en sortiraient pas. Le secrétariat de la Mairie est là pour réceptionner les demandes des administrés.

RESULTAT APPEL D'OFFRE POUR LE FINANCEMENT EN CREDIT-BAIL DE LA DAMEUSE

Le Maire confirme que l'appel d'offre a été mis en ligne et qu'aucune offre n'a été reçue. Le marché est donc déclaré infructueux. Il confirme que les organismes de leasing, notamment ceux avec lesquels nous avons des contrats, financent ce type d'engins sur 7 ans maximum. Nous avons passé un appel d'offre sur 10 ans.

Le Maire propose de solliciter un organisme bancaire sur les conditions du marché et en parallèle de repasser un nouveau marché de leasing pour une durée de 7 ans. Les élus valident à l'unanimité la démarche. Le Maire reviendra vers le Conseil avec les différentes offres.

COMPTE RENDU URBANISME

En l'absence d'Estelle COUDERT, le Maire présente les dossiers signés.

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
PC23B03	SCI WISTERIA	182 impasse de la Grotte	Extension habitation + grenier	ACCORD 11/05/2023
DP22B50	JACQUES SERMET Georges	80 impasse de la Grangia	Reconstruction après incendie	Opposition tacite 05/05/2023
DP22B52	BAUD Alexandre	967 route de la Moussière	Agrandissement et ajout d'ouvertures	Opposition tacite 05/05/2023
DP23B09	SARASIN Jacques	16 chemin de Nantaux	Modif. façades	ACCORD 03/05/2023
DP23B10	COCQ Ludovic	1781 route de la Villaz	Extension chalet	ACCORD 27/04/2023
DP23B15	RUFFIER Denis	Montolivet	Extension grange	Annulation 11/05/2023
DP23B17	RAMSEY Alexander	1660 route de la Valettaz	Transfo grange en habitation, modif façades, parkings	REFUS 27/04/2023
DP23B12	BROWN Philipp	290 chemin des Cimes	Garage enterré	ACCORD 03/05/2023

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

Mardi 2 mai 2023 : Commission travaux

Le Maire confirme la réunion relative aux travaux de réfection des routes. Les devis sont en cours de réactualisation et les dépenses seront prises en charge sur les droits ouverts auprès de la CCHC.

Il déroule les secteurs concernés : Chemin de la Chenalettaz, une partie de la route du Bas-Thex, le croisement Plan du Milieu – Plan péage (surélévation du carrefour ou installation d'un feu tricolore), une partie de la route d'Essert-la-Pierre, un enrochement à Essert-la-Pierre (la route s'affaisse), l'habillage du parking des cimes, la route de Bellecombe (depuis les quatre-chemins jusqu'au chemin du relais). Vincent FREMONT ajoute que certains ouvrages d'art sont à surveiller.

Lundi 15 mai : réunion bibliothèque

Rébecca VERMANT confirme la réunion avec Claudine COTTET DUMOULIN, bénévole à la bibliothèque et Virginie PANIKIAN, coordinatrice du réseau à la CCHC. Un état des lieux et une visite des locaux de l'ancienne trésorerie ont été réalisés. Rébecca VERMANT donne quelques chiffres préconisés par Savoie Mont Blanc : 0,07m² par habitant, soit une surface de 112m², 2€ par habitant, soit un budget annuel de 3200€, 1 salarié pour 100m². Elle confirme que Savoie Mont Blanc, qui dépend du Département de la Haute-Savoie subventionne l'achat de livres à 80% et l'achat de mobilier à 40%. Elle sera avec Françoise FAURE à la réunion du 8 juin prochain au cours de laquelle le plan de développement de la lecture publique 2022 sera présenté.

Elle confirme que 13 bibliothèques sont réparties sur les Communes de la CCHC, qu'une navette de circulation des documents sera en service à compter de l'automne prochain et que l'embauche d'une bibliothécaire itinérante est à l'étude par la Communauté de Communes. Rébecca VERMANT aimerait

que les horaires d'ouverture de la bibliothèque soient élargis, qu'un espace numérique soit prévu pour accueillir des collégiens. Elle espère que ce projet donnera un nouveau souffle à la bibliothèque, dont l'espace est trop petit pour mener des projets de développement, d'accueil de classes et d'animations.

Jeudi 11 mai : réunion des associations organisée par Vivre à Saint Jean

Rébecca VERMANT et Françoise FAURE ont assisté à la réunion avec de nombreuses autres associations. Le programme des animations de cet été a été discuté. La Vougha Shi No, rebaptisé Fête du Village aura lieu le dimanche 13 août. Elle propose de faire suivre le compte-rendu de cette réunion à tous les élus.

Week-end de l'Ascension (18-21 mai) : 30 ans du Jumelage à Santec

Rébecca VERMANT et le Maire se sont rendus à Santec pour y fêter les 30 ans du Jumelage. Rébecca VERMANT et le Maire tiennent à remercier les membres des associations pour leur investissement qui font de ce jumelage une réussite au bout de 30 ans d'existence. Ce week-end a été très convivial, Rébecca VERMANT a pu constater le lien social fort entre les participants. Ce fut un week-end très réussi et sympathique.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux d'eau potable à Graydon et aux Adrets

Vincent FREMONT confirme que les travaux ont repris. Le réservoir est en cours de raccordement au réseau électrique. Dès que le réservoir sera en service, Vincent FREMONT organisera une visite sur place. L'entreprise SASSI TP démarre la phase 2 aux adrets. Les travaux seront stoppés pendant l'été pour reprendre en septembre. Le Maire rappelle que les élus sont invités aux réunions de chantier qui ont lieu sur place tous les mercredis à 10h30.

Déploiement de la fibre optique

Le Maire confirme que des échanges sont en cours avec l'entreprise CIRCET et le SYANE concernant la reprise des chantiers et la remise en état des chemins, routes et parkings sur la Commune.

Le Maire tient à ce que le chantier de la vidéo-protection sur la Commune soit relancé ; il était question de le lier à la fibre mais les délais de déploiement sont trop longs.

Journée environnement – Chasse aux déchets

La journée environnement s'est déroulée le 13 mai. Les élus ont noté une faible participation due peut-être à un manque de communication. Le ski-club a organisé sa journée de débroussaillage le 20 mai. Il serait bien de mutualiser ces deux moments pour y attirer plus de monde.

Remise des nichoirs aux familles

Les parents des 17 enfants nés en 2022 ont été invités autour d'un goûter à venir chercher un nichoir offert par la Commune. Ce fut un moment convivial de rencontre entre jeunes parents de la Commune et des élus. Les parents absents sont invités à venir chercher leur nichoir au secrétariat de la Mairie.

Réunions de quartier

Le Maire rappelle les réunions de quartier tous les vendredis du mois de juin à 18h30. Ils invitent les élus à distribuer des tracts dans les boîtes aux lettres la semaine qui précède le quartier concerné.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 19 juin 20h dans la salle de la télécabine.

Le Maire,
William CHALENÇON

Le Secrétaire de séance,
André JORDAN

